

## DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément aux dispositions du règlement communal sur la protection des arbres (article 4) du 7 mars 2012, la Municipalité affiche durant 20 jours la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande : abattage d'un Epicéa et d'un Tamarix

Motifs invoqués : arbre sec qui penche. Il bouche les canalisations, impacte la piscine et gêne la vue des voisins (Epicéa) - Double tronc, bouche les canalisations (Tamarix)

Situation, rue, N: Chemin des Uttins 31

Propriétaire: M. Sébastien Vadi

Parcelle: 1364

Le dossier est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté

Du 19 mars au 19 avril 2025

LA MUNICIPALITE